

DÉPARTEMENT  
FRANCAISE  
TARN ET GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DECEMBRE (11/12/2025)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUNGAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. DESSART Philémon, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRÉSENTES** : 7

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoints**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Madame Danielle SCHATTEL), Mme Laureen LASSEUR (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUNGAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

19 – 11 décembre 2025

**19. Convention de permis de végétaliser**

Rapporteur : Madame Pierrette ESQUIEU

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment l'article L.2121-1

**Considérant** le projet de végétalisation des rues du centre-ville de Moissac instaurant une autorisation temporaire d'occupation du domaine public en faveur des propriétaires ou locataires souhaitant créer un espace vert devant leurs habitations,

**Considérant** les obligations figurant au sein de la convention et de la charte annexées,

Entendu l'exposé du rapporteur, et après lecture de ladite convention, Monsieur le Maire la soumet à l'approbation du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de permis de végétaliser et sa Charte comme annexées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme  
Moissac, le 12 décembre 2025



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :